

Décret n° 99 - 221 du 31 octobre 1999
portant nomination du directeur général de l'office national
des postes et télécommunications

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu l'Acte Fondamental ;
Vu la loi n° 9-64 du 25 juin 1964 portant création de l'office national des postes et télécommunications ;
Vu le décret n° 64-328 du 23 septembre 1964 portant organisation de l'office national des postes et télécommunications ;
Vu le décret n° 97-67 du 31 décembre 1997 portant nomination du directeur général de l'office national des postes et télécommunications ;
Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier.- M. Bernard OKYEMOU est nommé directeur général de l'office national des postes et télécommunications, en remplacement de M. René OKOUYA appelé à d'autres fonctions.

Article 2.- Le présent décret sera inséré au journal officiel

Fait à Brazzaville, le 31 octobre 1999

Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre des postes et télécommunications,

Jean DELLO.-